



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES DU VAL-DE-MARNE
SIÈGE: 32 RUE CHAPSAL 94340 JOINVILLE LE PONT

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Cadets - Juniors - Seniors
(Masculin – Féminin)

COUPE DÉPARTEMENTALE

Benjamins - Minimes
(Masculin – Féminin)

CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

Vétérans
(Masculin – Féminin)

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018

(Inscriptions avant le 01 Novembre 2018 sur martial events)

Gymnase du Centre Sportif AUGUSTE-DELAUNE

119 rue de Verdun

94500 Champigny-sur-Marne

8H30-18H30

PLASTRON & PITAINES ÉLECTRONIQUE DAEDO

Sans Casque Électronique

(Pour toutes les catégories)



PARIS 2024



INSCRIPTIONS ATHLÈTES / COACHES / ARBITRES

c.f. réglementation compétitions sur <http://www.fftda.fr>

Ne participe pas au championnat départemental les qualifiés d'office (cf. liste sur le site de la FFTDA)

- Chaque club devra être affilié à la FFTDA au jour de l'inscription.
- Chaque combattant devra être licencié à la FFTDA au jour de l'inscription et de nationalité française.
- Les clubs auront inscrit leurs combattants, coaches et arbitres, au plus tard le **01 Nov 2018** sur <https://www.martial.events>
-
- Tout dossier incomplet, raturé et/ou remis hors délais sera refusé.
- Les règlements des inscriptions devront être établis à ordre du **CDT 94** et envoyés à l'adresse suivante :

Mr. PAUL CHIAO / CDT94

5 Allée de la Colline 93160 Noisy-le-Grand

Pour permettre une durée de compétition raisonnable, nous demandons aux clubs de fournir 1 arbitre pour 5 combattants. En cas de non-respect de cette demande, le comité organisateur se verra dans l'obligation de réduire le nombre d'aires de combat utilisé ce qui augmenterait de façon considérable la durée du championnat. Nous comptons sur la bonne volonté de vous tous.

Les arbitres inscrits devront être présents à la réunion d'arbitrage et le jour de la compétition. Les responsables de clubs, entraîneurs et coaches veilleront (Tenue pour la compétition : pantalon gris, chemise blanche, cravate, veste verte ou bleue marine, chaussures blanches TKD ou de sport). Âge minimum pour exercer la fonction de juge est fixé à 14 ans.

PESÉES / ACCRÉDITATIONS

c.f. réglementation compétitions sur <http://www.fftda.fr>

Ne participe pas au championnat départemental les qualifiés d'office (cf. liste sur le site de la FFTDA)

Accréditations :

Les accréditations des coaches et des combattants seront remises sur le lieu des pesées et après vérification du passeport sportif (licence fédérale de la saison en cours et du certificat médical, autorisation parentale). La Carte Nationale d'Identité sera exigée lors de la remise des accréditations Cadets, Juniors, Séniors (sauf pour les Benjamins, Minimes et Vétérans).

NOTA : les demandes en cours de C.N.I ou de passeport international ne seront pas acceptées.

Pesées :

Elles se dérouleront pour toutes les catégories le même jour:

SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018

13H00 - 15H00

Complexe Sportif Jean GUIMIER

31 Avenue Boileau 94500 Champigny-sur-Marne

Rappel :

La pesée se fera après présentation du passeport sportif et l'étiquette d'accréditation collée sur le dit passeport après vérification de la carte d'identité nationale. L'âge de référence est l'âge du licencié au 31/12 de l'année civile qui suit le début de saison.

Important :

Les compétiteurs se pèsent en sous vêtements. Toutefois, un compétiteur peut se peser sans sous-vêtements s'il le souhaite. Les athlètes sont pesés une fois. Toutefois, s'ils ne sont pas au poids fixé par leur inscription, ils peuvent accéder à une seconde pesée dans la limite du temps officiel fixé par les organisateurs.

Le poids affiché par la balance officielle ne pourra excéder la limite supérieure de la catégorie dans laquelle il est inscrit (Seniors). Cette dernière mesure ne s'applique pas aux catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Vétérans. En effet ils seront autorisés à participer dans une catégorie de poids supérieure à celle dans laquelle ils ont été inscrits ou qualifiés.

Pièces à Fournir lors du retrait des accréditations pour les combattants :

- ✓ Passeport sportif + licence fédérale de la saison en cours, autorisation parentale pour les mineurs,
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la compétition de la saison en cours apposé sur le passeport sportif,
- ✓ Carte d'identité (nationalité française) ou passeport international ou certificat de nationalité délivré par le Procureur de la République attestant exclusivement la nationalité française (sauf pour les Benjamins Minimes et Vétérans).

Pièces à Fournir lors du retrait des accréditations pour les Coaches :

- ✓ Passeport sportif + licence fédérale de la saison en cours,
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la compétition de la saison en cours apposé sur le passeport sportif.
- ✓ Pièce d'identité attestant la majorité.

PLANNING PRÉVISIONNEL

Dimanche 11 Novembre 2018

Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans (Féminin/Masculin)

07h30 : Ouverture au public

08h00 : Briefing arbitres

08h15 : Briefing coaches

08h30 : Information aux compétiteurs

08h45 : Début de la compétition

18h30 : Fin de la compétition

RÈGLEMENT COMPÉTITION / CATÉGORIES

c.f. réglementation compétitions sur <http://www.fft-da.fr>

Ne participe pas au championnat départemental les qualifiés d'office (cf. liste sur le site de la FFTDA)

Compétition avec le scoring système Daedo (Plastron et Pitaines électroniques / sans casque électronique)

Les athlètes devront se munir de leurs pitaines électroniques personnelles.

L'organisation fournira les plastrons électroniques.

7 aires de combat 8m x 8m

Règles d'accès aux aires de combat :

- Seuls les compétiteurs, coaches, officiels, organisateurs et arbitres accrédités ont accès aux aires de combat.
- Les combattants ne pourront pas faire office de coach même en cas défaite.
- Les coaches se présenteront en survêtement et chaussures de sport et se munir d'une serviette et d'une petite bouteille d'eau.
- La marque du dobok/sponsor ne devra pas couvrir plus de 10% de la surface.
- Le nom du combattant/club/région: 30cm x 5cm maximum sur le dobok
- Ceinture, dobok à col blanc pour KEUP et à col noir pour DAN
- Équipements homologués FFTDA et WTF
- Casque, mitaines, protections avant-bras, tibia, génitales
- Casque à bulle/visière pour les catégories Cadets et Vétérans
- Protège-dents blanc ou transparent

Dans chaque catégorie :

- La 3e place sera attribuée aux compétiteurs ayant perdu contre le vainqueur
- La 4e place sera attribuée aux compétiteurs ayant perdu contre le 2e
- Quota qualification IDF saison 2017-2018 pour le CDT94:
Les 4 premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour le Championnat Régional IDF (excepté pour les Benjamins, Minimes et Vétérans car non qualificatifs pour ces catégories)

Réclamations :

En cas de litige, seul le coach est habilité à se présenter à la table du Jury après avoir acquitter la somme de 200 euros (temps limite de réclamation : 10 minutes maximum après le combat)

Remise des médailles :

les modalités de remise des médailles seront précisées le jour même de la compétition.

Remarques :

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'affaires personnelles.
- Buvette et restauration rapide seront disponibles dans l'enceinte du gymnase.
- Le repas des arbitres, officiels, staff médical et sécurité sera pris en charge par l'organisation.
- Stand de notre partenaire officiel JK Budo Sports (équipements et matériel de Taekwondo).

INSCRIPTIONS DES QUALIFIÉ(E)S AUX CHAMPIONNATS ET COUPE IDF

À l'issue de ce Championnat Départemental, les clubs feront le nécessaire directement auprès de la LIGUE IDF pour inscrire leurs compétiteurs qualifiés aux championnats IDF (quota du CDT 94 Val-de-Marne = les 4 premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour le Championnat Régional IDF Cadets, Juniors, Seniors de la saison sportive 2018-2019).

CDT 94

INSCRIPTIONS :

**Championnat Départemental Cadets-Juniors-Seniors
Coupe Départementale Benjamins-Minimes
Critérium Départemental Vétérans**

BORDEREAU DE VERSEMENT

CLUBS DU 94

IMPORTANT :

Les Clubs qui ne seraient pas à jour du règlement des inscriptions dans les délais fixés, s'exposent à ce que leurs athlètes et coaches ne participent pas aux compétitions.

Nom du Club : _____

N° affiliation : _____

Mode de règlement : _____

Adressé le : _____

Banque : _____

N° du chèque : _____

NOMBRE INSCRITS	CATEGORIES	PRIX UNITAIRE	TOTAL
	Droit(s) inscription Benjamins	12€	
	Droit(s) inscription Minimes	12€	
	Droit(s) inscription Cadets	12€	
	Droit(s) inscription Juniors	12€	
	Droit(s) inscription Seniors	12€	
	Droit(s) inscription Vétérans	12€	
	Droit(s) inscription Coachs	12€	
	Chèque à l'ordre du CDT 94	TOTAL	

Tampon du Club

Signature du Président du Club